



Urgent svp besoin d'aide sur un bon de commande

Par **Cyssou340801**, le 17/01/2011 à 02:26

Bonjour,

J'ai Commandée 200 m² de carrelage dans un magasin de carrelage il y a deux semaines pour une valeur de 3000 euros. J'ai payé bien sur un acompte de 30%. mais le problème aujourd'hui c'est qu'en fait j'ai besoin que de 160m² de carrelage alors que j'en ai commandée deux cents. On va dire que mon acompte recouvre a peu près 70 m² de carrelage. Est ce que j'ai le droit de les appeler et leurs dire qu'en fait j'ai besoin que de 160 m et non pas 200 m (sachant que la marchandise est sûrement déjà arrivé de leur fabricant). Donc du coup ca me ferait payer que 160m de carrelage et non pas deux cents. Peuvent ils obliger a payer la quantité que j'ai commander au départ (sachant qu'ils ont juste donné un bon de commande et bien sur une facture pour mon acompte initial)???? Merci pour votre aide

Par **mimi493**, le 17/01/2011 à 14:07

Vous pouvez toujours demander, mais ils sont en droit de refuser.
Votre commande est ferme, s'ils refusent, vous devez prendre et payer les 200